

## L'UNPG et le SNBPE mutualisent leur plateforme e-learning « Passeport Sécurité » à destination de leurs adhérents

L'UNPG (Union nationale des producteurs de granulats) et le SNBPE (Syndicat National du Béton Prêt à l'Emploi), tous deux adhérents à l'UNICEM (Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction), ont lancé une nouvelle plateforme e-learning de sensibilisation, à disposition de leurs adhérents et des entreprises extérieures intervenant sur leurs sites. Les deux organisations réaffirment ainsi leur engagement auprès de leurs adhérents, en les accompagnant dans la sensibilisation et la formation de leurs équipes, via un service répondant à la globalité des adhérents et à leurs sous-traitants. Environ 3000 passeports ont déjà été délivrés en 1 mois.

### Qu'est-ce qu'un « Passeport Sécurité » ?

Le « Passeport Sécurité » est un dispositif de sensibilisation sur les risques généraux encourus sur une carrière de granulats ou lors de la fabrication et l'acheminement du béton prêt à l'emploi.

Cette nouvelle version, actualisée, est mise à disposition par l'UNPG et accessible via un service de e-learning sur le site : [www.passeport-securite.com](http://www.passeport-securite.com). Ce nouvel outil est destiné aux salariés et chauffeurs des exploitants de carrières et leurs sous-traitants. Le « Passeport Sécurité » est obtenu lorsque l'utilisateur a consulté et validé l'ensemble des modules correspondant à son profil. Il est valable 3 ans. À l'issue de cette période, l'utilisateur doit procéder à un recyclage de son « passeport sécurité ».



### Un « Référent Passeport Sécurité » par entreprise pour encadrer l'obtention des « Passeports Sécurité »

Afin d'accéder à la plateforme de e-learning « Passeport Sécurité » et aux éléments de formation et de sensibilisation, les entreprises doivent désigner, en leur sein, un « Référent Passeport Sécurité ». Le référent (responsable, manager de site, assistant...) sera le contact principal de l'UNPG et du SNBPE. Celui-ci devra notamment administrer le compte de son entreprise sur la plateforme, inscrire les salariés aux modules de formation et suivre la progression de ces derniers via un tableau de bord de suivi.

### Des passerelles entre le SNBPE et l'UNPG sur la plateforme e-learning pour simplifier et encourager l'engagement des entreprises

L'UNPG ainsi que le SNBPE ont identifié dans leurs programmes respectifs de sensibilisation à l'accueil en sécurité, des modules reposant sur des socles communs de connaissances. Pour ces modules en particulier, un système de réciprocité a été mis en place entre les Passeports Sécurité du SNBPE et de l'UNPG. Si un salarié est titulaire d'un Passeport Sécurité du SNBPE en cours de validité, l'UNPG considère que, sur ces modules communs spécifiquement identifiés, le salarié en question a déjà démontré qu'il disposait d'un niveau de connaissances suffisant pour accéder en sécurité à des exploitations de carrières. Une passerelle lui permettra donc de bénéficier d'une validation immédiate de ces modules.

**À propos de l'UNICEM :**

L'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM) est la fédération qui regroupe les industries extractives de minéraux (granulats, pierres naturelles, ...), et les fabricants de matériaux de construction, notamment le béton prêt à l'emploi. L'UNICEM rassemble 1375 entreprises qui représentent près de 4000 sites à travers le territoire. La fédération représente 73 % des entreprises du secteur en termes de chiffres d'affaires. Pour en savoir plus : [www.unicem.fr](http://www.unicem.fr)